

2022-2026 PROJET de SERVICE



www.ametra06.org

Sommaire

■ INTRODUCTION

Pourquoi un projet de service ?	3-4
Les acquis du dernier projet de service	5-7

■ ÉLABORATION DU NOUVEAU PROJET DE SERVICE

Chronologie	8
L'AMETRA06 en quelques chiffres	9-10
Architecture du projet de service	11

■ TRANSVERSALITÉ

THÉMATIQUE 1	13
Transformation numérique	
THÉMATIQUE 2	14
Organisation de l'équipe pluridisciplinaire	
THÉMATIQUE 3	15
Démarche d'amélioration continue et qualité	

■ PLURIDISCIPLINARITÉ

THÉMATIQUE 4	17
Culture de prévention	
THÉMATIQUE 5	18
Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi	
THÉMATIQUE 6	19
Adaptation du suivi médical	
THÉMATIQUE 7	20
Troubles musculo-squelettiques et risques physiques	
THÉMATIQUE 8	21
Risques psychosociaux et qualité de vie au travail	
THÉMATIQUE 9	22
Risques chimiques	
THÉMATIQUE 10	23
Risques biologiques	

■ ANNEXE

Sigles et acronymes	24
---------------------------	----



Introduction

Les services de prévention et de santé au travail ont pour objectif « d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail par notamment la surveillance des conditions d'hygiène au travail, des risques de contagion et leur état de santé » (article L.4622-3 du Code du travail).

Pourquoi un projet de service ?

La médecine du travail évolue constamment pour répondre aux changements du monde professionnel et de ses risques exposant les salariés.

Au cours des dernières années elle s'est orientée vers :

- **Une approche globale** de l'homme au travail.
- **Une conception préventive** collective et individuelle indissociables.
- **Une aide à l'évaluation des risques.**

Les équipes de l'AMETRA06 se sont organisées en équipes pluridisciplinaires dont l'animation et la coordination peuvent être assurées ou déléguées par les médecins du travail pour conduire, entre autres, les missions dirigées vers les adhérents et pour leurs salariés :

5 missions pour une stratégie globale de prévention (art. L4622-2)



Actions de santé au travail et aide à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels



Conseil et accompagnement en prévention, en santé et bien-être au travail



Surveillance de l'état de santé



Traçabilité et veille sanitaire



Promotion de la santé

Les services de santé au travail doivent en permanence se remettre en question et s'adapter à :

- **Un monde du travail en constante évolution.**
- **Un contexte économique et sanitaire en mutation**, comme l'a démontré la crise sanitaire de la Covid-19.
- **Un cadre réglementaire qui fixe les orientations et les missions de santé au travail** : la loi du 8 août 2016, puis la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.
- **Un cadre territorial** fixé par le Plan Régional de Santé au Travail 4 (2021 – 2025) publié en juin 2022 pour développer des actions communes entre les différents acteurs concernés.

Pour construire dès aujourd'hui l'AMETRA06 de demain, nous avons dû nous projeter, nous extraire du contexte sanitaire actuel, travailler sans attendre sur les différentes options retenues par les parties prenantes du pilotage du système, que sont les partenaires sociaux et l'État, et préparer dès à présent les transformations attendues.

La loi de réforme du 20 juillet 2011 fait obligation aux services de santé au travail d'élaborer un projet de service qui fixe pour 5 ans leur stratégie de développement afin de proposer aux adhérents et leurs salariés des services de prévention de la santé au travail répondant à leurs besoins en adéquation avec leur activité, taille et organisation.

C'est tout l'enjeu de notre nouveau projet de service, cadre de notre organisation et de nos projets : définir notre stratégie et nos axes de développement en fixant nos actions prioritaires pour les 5 années à venir.

Nos 5 piliers



Une offre de services pour agir en prévention



Le cadre législatif et réglementaire



Une priorité nationale et régionale en santé du travail



Les valeurs et les ambitions de notre institution



L'expression des besoins des adhérents

Le projet de service est structurant,

- **En interne** pour l'ensemble de nos collaborateurs et les membres de nos instances.
- **En externe** pour nos adhérents, nos partenaires et organismes de tutelle.

“ 5 ans 2022 / 2026 ”

Cette vision à 5 ans implique tous ces acteurs pour la réalisation de nos missions de prévention de la santé au travail et la mobilisation des moyens pour y parvenir.

”

Les acquis du dernier projet de service

Si le dernier projet de service a posé les bases d'une organisation solide et initié des méthodes de travail en phase avec son temps, le nouveau projet va devoir aller encore plus loin.

Les équipes de l'AMETRA06 ont construit et édité leur premier projet de service pour la période 2013-2018 avec pour ambition de réunir et de satisfaire les attentes et les exigences :

- **Des entreprises adhérentes** qui financent le dispositif grâce aux cotisations obligatoires de santé au travail prélevées sur leurs résultats économiques ;
- **Du Conseil d'administration, de la direction générale et des instances (CC, CMT, DP, CHSCT, CE)** qui avaient pour objectif commun l'optimisation de la gestion des ressources disponibles au service de la préservation de la santé des salariés des entreprises adhérentes ;
- **De la DIRECCTE, aujourd'hui DREETS et de la CARSAT** avec lesquelles l'AMETRA06 s'engage en partenariat dans des actions de prévention. Ces projets peuvent être notamment formalisés dans le cadre de CPOM.



Conduit sur un mode participatif avec à sa tête un **Comité de projets** composé du directeur des services pluridisciplinaires, de médecins du travail, de préventeurs, d'infirmiers en santé au travail et des membres des services supports, il était axé sur :

Le déploiement et la structure de la pluridisciplinarité :



- L'AMETRA06, c'est aujourd'hui une équipe pluridisciplinaire répartie dans nos centres médicaux composée de 58 médecins et collaborateurs médecins, 25 IDEST, 9 techniciens, 9 ASST et 11 préventeurs.
- En 2016, nous avions 61 médecins, 9 IDEST, 5 techniciens HSE, 3 ASST et 8 autres préventeurs.

Le management par projet et le renforcement de la coordination de l'activité médicale et pluridisciplinaire :



- Formation à la conduite de groupes de travail en mode projet.
- Création d'un poste de directeur des services pluridisciplinaires aux adhérents pour animer et coordonner l'ensemble des collaborateurs du Service Technique et Prévention : ingénieurs en prévention des risques, ergonomes, psychologues du travail, assistante sociale, formatrices, techniciens HSE, et ASST.
- Mise en place de coordinateurs métiers : IDEST, techniciens/ASST, secrétaires médicales.

La modernisation et le regroupement des centres médicaux :



- 16 centres médicaux, contre 24 en 2013, modernes et adaptés aux nouveaux usages et aux contraintes ergonomiques.
- Chaque centre réunit une équipe pluridisciplinaire (médecins et collaborateurs médecins, IDEST, Secrétaires médicales, ASST...).

La mise en place d'un service communication dès 2013 pour développer la stratégie de communication :



- En interne, auprès de collaborateurs pour fluidifier les échanges.
- En externe, auprès des adhérents et leurs salariés pour faire connaître et valoriser les services de l'AMETRA06 par la mise à disposition de ressources d'information comme notamment la refonte complète de notre site internet en 2018.
- Enfin la communication interservices, par le déploiement de la collaboration avec le réseau Presanse, aux niveaux national et régional, pour le partage d'expériences et le développement d'actions et d'outils communs.



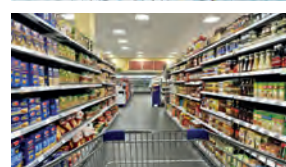
Il a permis la mise en œuvre de 16 projets et plans d'activité afin d'accompagner les adhérents dans la prévention des risques professionnels et d'informer les salariés en proposant des supports et des outils adaptés. Mais également de mutualiser les bonnes pratiques en interne.

- Le risque chimique en carrosserie
- Les troubles musculo-squelettiques dans le secteur du nettoyage
- Les addictions en entreprise
- La grande distribution
- Les troubles musculo-squelettiques dans le secteur de l'hôtellerie
- Les vaccinations recommandées
- Le suivi des intérimaires ♦
- L'informatisation de la fiche d'entreprise
- Les risques psychosociaux dans le secteur sanitaire et social ♦
- Le risque chimique lié au soudage
- Le maintien en emploi
- Les troubles musculo-squelettiques dans le secteur de la parfumerie ♦
- Les cafés, restaurants, plages
- Un Guide interne pour la gestion risques psychosociaux
- Le maintien dans l'emploi des salariés souffrant de pathologie rachidienne (Ecole du dos) ♦
- Une cartographie des risques professionnels commune aux SSTI de PACA-Corse ♦
- ♦ CPOM

Ces projets ont été complétés, dans le cadre de l'avenant mis en œuvre pour la période 2019-2020, par 11 nouveaux projets dont certains s'intégreront pour tout ou partie dans ce nouveau projet de service :

Les saisonniers, les huiles essentielles, les nanomatériaux, les fiches prévention, les perturbateurs endocriniens, le risque routier, la qualité de vie au travail, la cellule maintien en emploi, la barrière linguistique et les aides à domicile.

27^{2013 2020} Projets



Extraits de 16 projets

Élaboration du nouveau projet de service

Chronologie

Les collaborateurs et les instances de l'AMETRA06 ont été pleinement mobilisés pour participer activement à l'élaboration de ce projet de service.

Il en est de même pour nos adhérents qui ont été consultés afin de collecter leurs besoins et attentes.



L'AMETRA06 en quelques chiffres

Ce projet de service est un projet collaboratif et participatif qui s'appuie sur notre structure et celle de nos adhérents, fondements de nos réflexions.

Nos implantations géographiques



1

Siège social



16

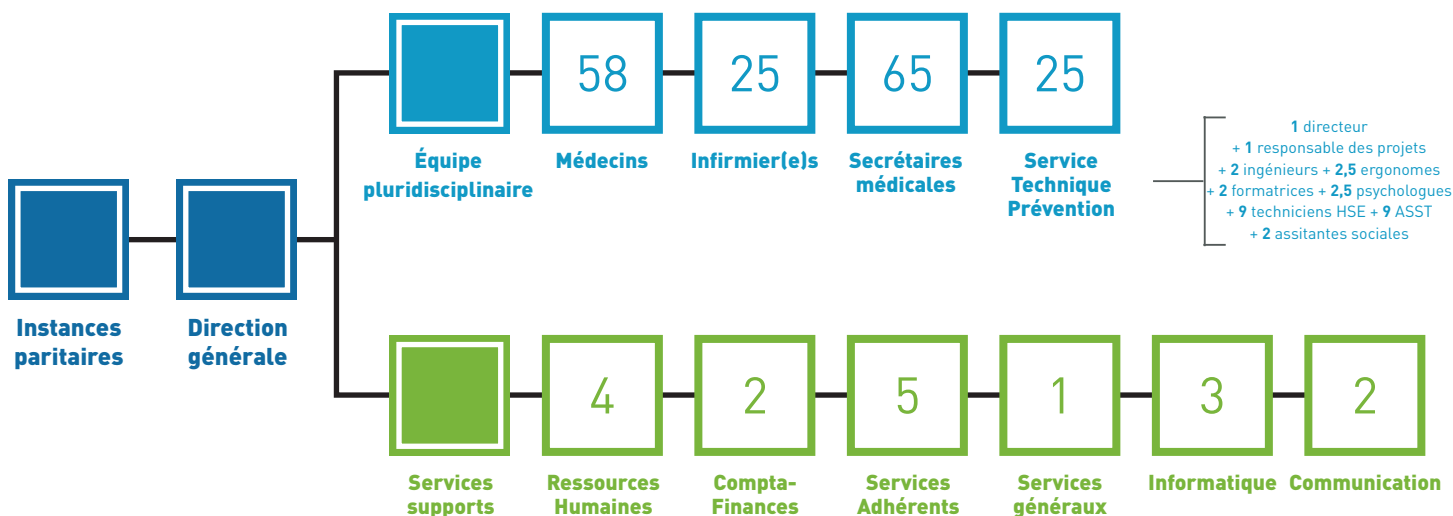
Centres fixes



2

Centres mobiles

Notre organigramme fonctionnel et nos équipes



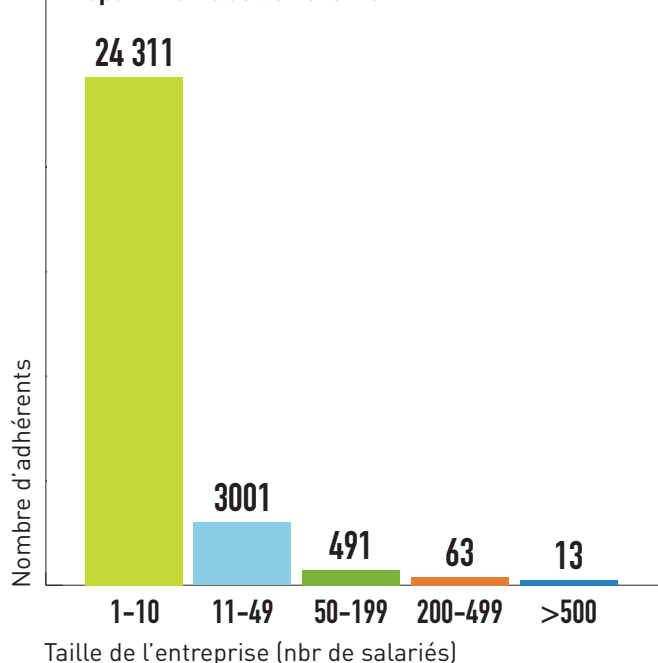
Nos adhérents (données 2021)

27 879
adhérents

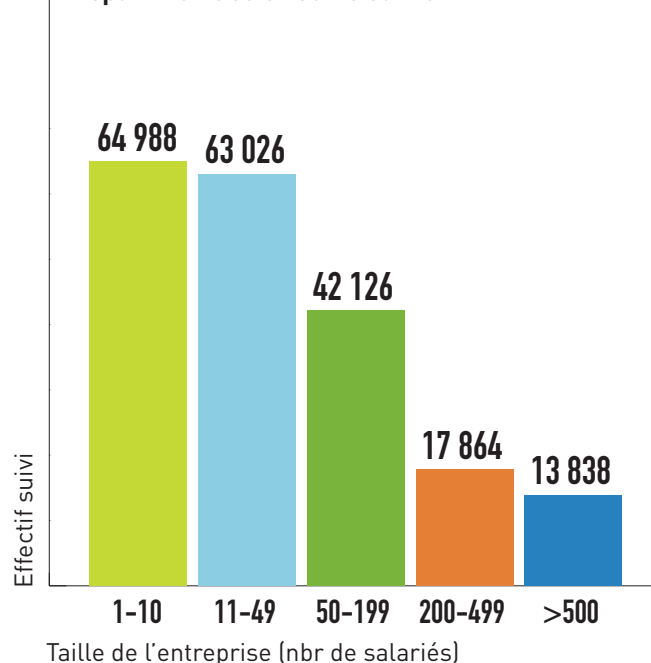


201 842
salariés suivis

Répartition des adhérents



Répartition des effectifs suivis

**Top 10 des secteurs en nombre de salariés.**

Ils représentent au total 30% de l'effectif suivi.

1. Conseil en systèmes et logiciels informatiques
2. Restauration traditionnelle
3. Hôtels et hébergement similaire
4. Nettoyage courant des bâtiments
5. Hypermarchés
6. Activités hospitalières
7. Supermarchés
8. Restauration rapide
9. Fabrication d'huiles essentielles
10. Aide à domicile

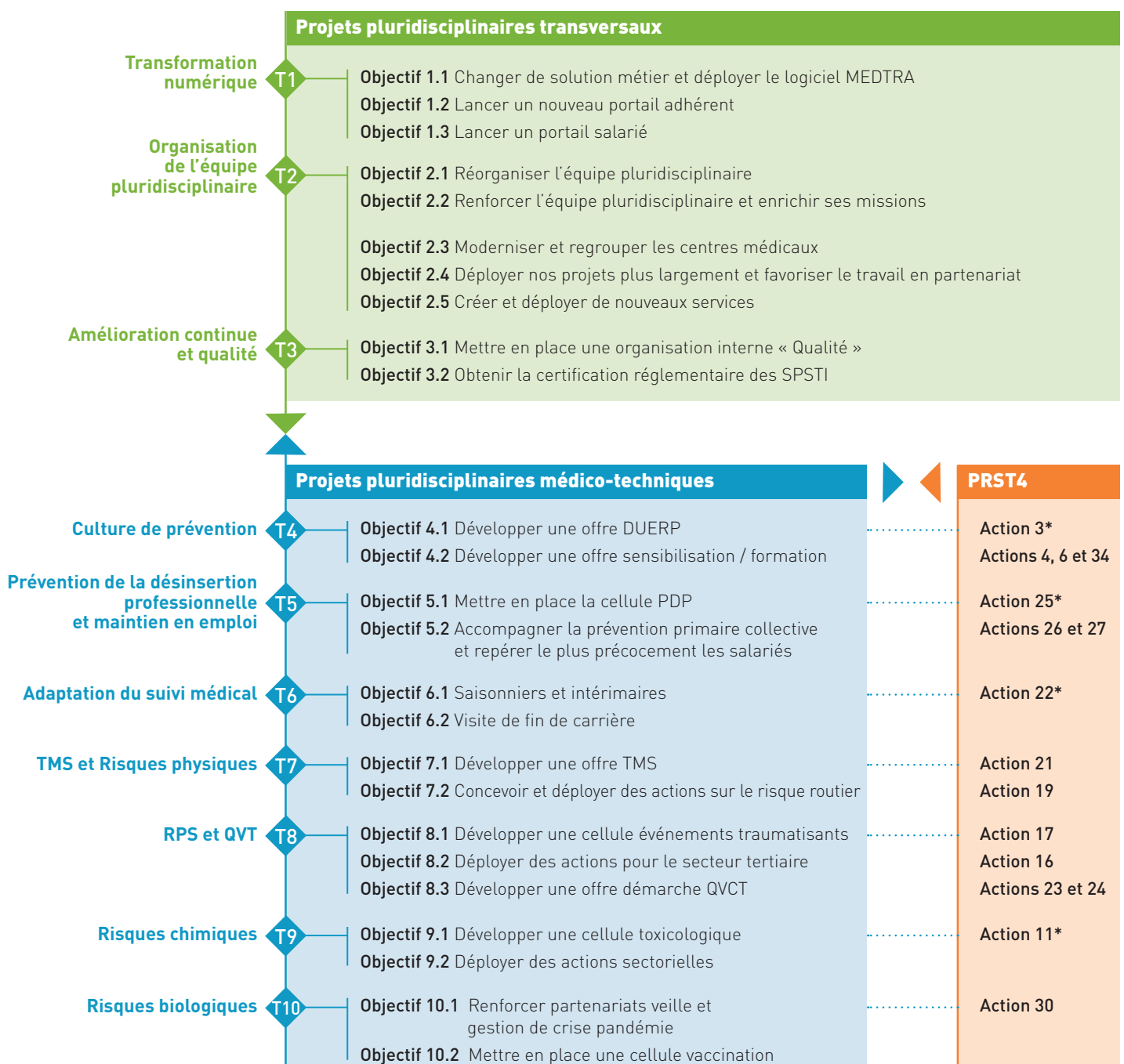
Répartition des visites médicales

Architecture du projet de service

Notre projet de service a été construit par thématiques, selon deux axes, l'un transversal et l'autre pluridisciplinaire. Dans chaque thématique, des actions seront engagées tout au long de la durée du projet de service.

Les thématiques transversales impactent l'ensemble des services de l'AMETRA06 et nous permettront de faire évoluer notre organisation et notre fonctionnement pour répondre aux enjeux de demain, liés en grande partie à la réforme de la santé au travail induite par la loi du 2 août 2021.

Les thématiques pluridisciplinaires concernent plus directement notre cœur de métier, la santé et la prévention. Elles faciliteront le déploiement d'actions concrètes au bénéfice de nos adhérents.



* Pilotage de l'action du PRST4 par les SPSTI

TRANSVERSALITÉ



Thématique 1

Transformation numérique

Le contexte

La structuration et le partage de données en santé au travail est un des objectifs du PST4 (objectif 10). Grâce aux outils numériques, la collecte, l'analyse et la diffusion des données de santé au travail représentent un potentiel important de modernisation et d'amélioration de nos missions.

La loi du 2 août 2021 ouvre en effet la possibilité aux médecins du travail d'accéder au dossier médical partagé (DMP) du salarié et aux autres professionnels de santé d'accéder au dossier médical en santé au travail (DMST). Cela nécessite une meilleure numérisation et une interopérabilité de nos outils de collecte et d'exploitation de données, tout en garantissant leur sécurité. Cet aspect pourrait faire l'objet d'un critère de certification et de conformité comme l'indique l'article L.4624-8-2 du Code du travail et sous réserve des propositions du Comité national de prévention et de santé au travail.

Parallèlement à ce contexte réglementaire, de nouvelles formes de travail se sont développées avec la crise de la COVID comme le travail à distance et le travail collaboratif. Ils nécessitent tous deux la mise en place de nouveaux outils numériques, aussi bien en interne à l'AMETRA06, qu'en externe pour échanger et communiquer au mieux avec nos adhérents.

Les enjeux

La transformation numérique que nous souhaitons engager impactera aussi bien les métiers en interne que les entreprises adhérentes et leurs salariés.

Le changement du logiciel métier (MEDTRA) permettra d'améliorer l'archivage et la numérisation des documents constituant le DMST. De même, les examens effectués par nos professionnels de santé pourront être générés et stockés automatiquement grâce à des appareils connectés (ECG, tensiomètre, audiomètre, mesures de la vision...).

Pour faciliter et centraliser les échanges, un espace numérique adhérent sera créé. Il permettra aux entreprises de recevoir et stocker des contenus ciblés, leurs attestations, les actions de conseil en prévention des risques professionnels et d'échanger des documents avec nos équipes.

Enfin, un espace salarié sera créé pour la transmission des données médicales et échanger si besoin avec les salariés (questionnaire préalable à la visite, documents de sensibilisation aux bonnes pratiques...), voire adapter la périodicité du suivi médical.

NOTRE AMBITION

Objectif 1.1 : Changer de solution métier et déployer le logiciel MEDTRA.

Objectif 1.2 : Lancer un nouveau portail adhérent.

Objectif 1.3 : Lancer un portail salarié.



Thématique 2

Organisation de l'équipe pluridisciplinaire

Le contexte

La composition de l'équipe pluridisciplinaire des SPSTI évolue avec leurs nouvelles missions, dans un contexte national de pénurie de ressources médicales.

La loi du 2 août 2021 conforte et élargit le champ d'action des SPST. Ces nouvelles missions concernent aussi bien la prévention des risques professionnels et le suivi médical que la prévention de la désinsertion professionnelle. Notre équipe pluridisciplinaire doit évoluer et s'étoffer pour faire face à ces challenges et développer de nouveaux services, de nouvelles offres.

Cette loi confirme aussi la nécessité d'une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs institutionnels en santé au travail (SPSTI, CARSAT, DREETS...). Nos activités s'inscrivent dans une stratégie nationale et régionale à travers des projets et actions qui seront déployés conjointement dans une démarche de qualité et d'efficacité au service des entreprises et des salariés.

Les enjeux

Le recrutement, le développement des compétences et la création de nouveaux services constituent les principaux enjeux d'organisation de notre équipe pluridisciplinaire.

Le maintien et le développement de nos équipes de santé est une priorité. L'AMETRA06 vise à augmenter ses effectifs d'IDEST, tout en conservant et développant le nombre de ses médecins du travail et médecins collaborateurs. En effet, suite au décret n°2022-679 du 26 avril 2022 certaines délégations de missions par les médecins sont possibles, sous protocole, aux infirmiers en santé au travail et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire. L'AMETRA06 mettra en œuvre ces délégations dans le cadre des missions mentionnées dans ce projet de service :

- Suivi individuel
- Actions de prévention médico-techniques

Plus largement, les compétences et les missions de notre équipe pluridisciplinaire seront enrichies et nous expérimenterons de nouveaux modes d'organisation et de services comme par exemple des bornes d'accueil numériques ou encore la téléconsultation. En parallèle, l'AMETRA06 continuera de moderniser et développer ses centres médicaux.

NOTRE AMBITION

Objectif 2.1 : Réorganiser l'équipe pluridisciplinaire (attribution des effectifs, mutualisation, adaptation du suivi à la typologie des entreprises, expérimentation de nouvelles méthodologies de travail).

Objectif 2.2 : Renforcer notre équipe pluridisciplinaire et enrichir ses missions.

Objectif 2.3 : Moderniser et regrouper nos centres médicaux.

Objectif 2.4 : Déployer nos projets plus largement et favoriser le travail en partenariat.

Objectif 2.5 : Créer et déployer de nouveaux services (plateforme prévention, parcours d'intégration des nouveaux adhérents, offres complémentaires...).



Thématique 3

Amélioration continue et qualité

Le contexte

La loi du 2 août 2021 prévoit d'améliorer la qualité du service rendu par les services de prévention et de santé au travail interentreprises. Elle introduit une procédure de certification et d'agrément des SPSTI et la révision des règles de tarification.

Les principes généraux de cette certification posés par les partenaires sociaux au niveau national concernent notamment :

- Une approche qualitative, sans exclure des données d'ordre quantitatif.
- Une communication proportionnée de données.
- Une certification accessible et proportionnelle.
- Une démarche progressive (première certification dans les 2 ans suivant l'entrée en vigueur du texte et une réalisation pleine dans les 5 ans après la première certification).
- Une déclinaison opérationnelle pour assurer des pratiques pertinentes.

L'AMETRA06 est déjà engagée depuis plusieurs années dans une démarche de progrès et d'amélioration continue, même si ce travail n'avait pas été formalisé par une certification. De plus, à travers nos enquêtes adhérents, nous évaluons par type d'offre (suivi médical, conseil, formation...) leur satisfaction et leurs potentiels nouveaux besoins.

Les enjeux

Déployer une démarche qualité nécessite de nouvelles compétences et la mobilisation de l'ensemble de nos équipes.

De nouvelles compétences seront adjointes et l'ensemble de nos équipes sera mobilisé pour évaluer et adapter si besoin nos processus de travail : adhésion, tarification, suivi médical, conseil en prévention, formation...

Lorsque le référentiel qualité des SPSTI sera publié et que les calendriers de la certification seront définitifs, l'AMETRA06 s'engagera pleinement dans le chemin de la certification : audits internes et externes, évaluation des critères de la norme et intégration des conclusions dans nos modes d'actions.

L'AMETRA06 conservera comme objectif, tout au long de cette démarche d'amélioration continue, la qualité du service rendu à nos adhérents, au service d'actions concrètes de prévention primaire des risques professionnels.

NOTRE AMBITION

Objectif 3.1 : Mettre en place une organisation interne « Qualité ».

Objectif 3.2 : Obtenir la certification réglementaire des SPSTI.



PLURIDISCIPLINARITÉ



Thématique 4 Culture de prévention

Les enjeux

L'ensemble des acteurs de la santé au travail partage aujourd'hui l'objectif de développer la culture de prévention.

L'accord national interprofessionnel (ANI) et la loi pour renforcer la prévention en santé au travail l'ont confirmé. C'est aussi le premier objectif du Plan Santé au Travail 4. Il s'agit de renforcer la prévention plutôt que la réparation. Il ne s'agit pas seulement de réagir mais d'évaluer les risques au préalable pour les réduire ou les éviter.

Pour cela, une condition nécessaire est la formation et l'accompagnement des acteurs de l'entreprise. Agir à la source des risques est particulièrement essentiel ainsi que s'adapter aux mutations du travail : nouvelles technologies, nouvelles organisations et formes de travail. Cette culture de prévention se traduit notamment dans les entreprises par la rédaction d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

L'AMETRA06 se positionne en conseil et en soutien de ses adhérents dans cette démarche de création ou de mise à jour du DUERP et de la fiche d'entreprise (FE), notamment pour les très petites entreprises qui ne disposent pas dans leur effectif de fonction dédiée à la santé et sécurité au travail.

NOTRE AMBITION

Objectif 4.1 : Développer une offre spécifique d'accompagnement à la réalisation du DUERP pour les très petites entreprises dans une logique de branche et de métier (Action 3 du PRST4) en lien avec l'élaboration de la fiche d'entreprise.

Objectif 4.2 : Développer des dispositifs de sensibilisation à la culture de prévention pour l'ensemble des acteurs de l'entreprise : chefs d'entreprise, encadrement, représentants du personnel, salariés compétents en santé sécurité, salariés (Actions 4, 6 et 14 du PRST4).

Notre approche

L'ensemble de nos équipes est mobilisé pour vous aider dans vos démarches d'évaluation et de formation en santé et sécurité au travail. La culture de prévention commence dès votre adhésion et tout au long de votre parcours.

Notre offre actuelle :

- Elaboration de votre fiche d'entreprise et accompagnement au document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Information et sensibilisation disponibles : « Référent prévention » et « DUERP / C2P », ...
- Conseil dès la conception des locaux, des équipements, des procédés et des équipements de travail.



Thématique 5

Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

Les enjeux

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) renvoie aux dispositifs d'accompagnements mis en œuvre à destination des salariés potentiellement vulnérables du fait d'un état de santé difficilement compatible avec la poursuite de leur activité. C'est un des objectifs stratégiques de la loi Travail et du Plan Santé au Travail 4.

Le maintien du travailleur en emploi s'envisage notamment dans le cadre :

- de mesures individuelles ou collectives d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ;
- des mesures d'aménagement du temps de travail et des rythmes de travail justifiés par des considérations relatives notamment à l'âge ou à l'état de santé physique ou mental ;
- de l'affectation du travailleur sur un autre poste dans l'entreprise (reclassement interne) ou dans une autre entreprise (reclassement externe) ;
- d'un accompagnement social en cas de difficultés de reclassement.

En 2018 (Données DIRECCTE PACA), 20 993 visites de pré-reprise ont été sollicitées auprès des services de santé au travail interentreprises de la région PACA ; 19 286 avis d'aptitude avec aménagement de poste ont été émis par 11 services de santé au travail interentreprises de la région PACA. Les médecins du travail sont la première source (48%) de signalement de situation de risque de désinsertion professionnelle aux CAP EMPLOI devant l'employeur (16%) et le salarié (11%).

NOTRE AMBITION

Objectif 5.1 : Mettre en place une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (Action 25 du PRST4).

Objectif 5.2 : Renforcer la prévention primaire collective sur le maintien en emploi et repérer le plus précocément les salariés exposés à un risque de désinsertion professionnelle (Actions 26 et 27 du PRST4).

Notre approche

L'AMETRA06 mobilise ses équipes de santé, ses assistantes sociales et son service technique de prévention pour accompagner vos salariés en risque de désinsertion professionnelle.

Notre offre actuelle :

- Suivi médical.
- Etude et aménagement de poste de travail.
- Accompagnement individuel par le service social et nos psychologues du travail.
- Faciliter le parcours du salarié avec les autres acteurs de la PDP (CAP Emploi, CARSAT, AGEFIPH...).



Thématique 6

Adaptation du suivi médical

Les enjeux

La loi du 2 août 2021 et l'ensemble de ses décrets d'application introduisent pour les SPSTI de nouvelles visites et de nouvelles missions.

Elles peuvent impacter directement certaines modalités de suivi médical ou introduire de nouvelles modalités d'organisation d'actions de formation et de prévention.

Ainsi, le suivi médical pour certains travailleurs temporaires ou multi-employeurs (saisonniers, intérimaires) a évolué suite à différents décrets. Il est prévu que des actions de formation et de prévention (AFP) puissent être dispensées par les SPSTI, en complément ou en lieu et place d'une visite d'embauche. Ces actions sont d'autant plus nécessaires que ces populations professionnelles sont atypiques et présentent une sinistralité importante.

Autres nouveautés concernant le suivi médical, les « nouvelles » visites de mi-carrière, de fin de carrière ou de fin d'exposition. Ces dernières nécessitent de retracer les expositions professionnelles sur l'ensemble de la carrière pour mettre en place, si besoin, un suivi post-professionnel adapté auprès des médecins traitants en cas de risque d'apparition d'une maladie professionnelle après le départ en retraite du salarié.

NOTRE AMBITION

Objectif 6.1 : Déployer des actions de formation et de prévention des risques professionnels pour les travailleurs temporaires (saisonniers et intérimaires) (Action 22 du PRST4).

Objectif 6.2 : Accompagner la mise en place et le déploiement des visites de fin de carrière en lien avec la traçabilité des expositions professionnelles.

Notre approche

L'AMETRA06 s'appuie sur son équipe pluridisciplinaire, riche de spécialistes : psychologues du travail, assistantes sociales, ergonomes et professionnels de santé.

Notre offre actuelle :

- Suivi médical et traçabilité des expositions.
- Actions de formation et de prévention (AFP) des saisonniers en ligne ou en présentiel.



Thématique 7

Troubles musculo-squelettiques et risques physiques

Les enjeux

Les risques physiques sont présents dans tous les secteurs d'activité et concernent la très grande majorité des salariés suivis (manutentions de charges, postures contraignantes, ambiance sonore, déplacements professionnels, ambiance thermique, rayonnements...).

Leur prévention vise aussi bien à limiter les accidents du travail (chutes, risque routier...) et les maladies professionnelles (TMS, surdité...) qu'à améliorer les conditions de travail (confort acoustique, aménagements des nouveaux espaces de travail...).

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle en France, à l'origine de 88% des maladies professionnelles selon le rapport annuel de l'assurance maladie branche professionnelle en 2019 et sont l'une des principales causes d'incapacités médicales tous secteurs d'activité confondus. De plus, en 2018, 50% des AT ont eu pour origine des manutentions manuelles (stat. 2018 de la CNAM).

Selon les données de la CARSAT Sud-Est, 1 684 maladies professionnelles sont attribuables aux TMS en région PACA-Corse en 2020 : 1 575 affections périarticulaires (MP 57), 142 affections chroniques du rachis lombaire (MP 97 et MP 98), 34 lésions du ménisque (MP 79)...

Concernant les atteintes auditives provoquées par les bruits léSIONNELS, 34 maladies professionnelles (MP 79) ont été reconnues en 2020.

NOTRE AMBITION

Objectif 7.1 : Développer les compétences et renforcer notre équipe pluridisciplinaire en ergonomie pour mieux accompagner les entreprises à la prévention des TMS (Action 21 du PRST4).

Objectif 7.2 : Concevoir et déployer des actions de prévention du risque routier, trajet et mission (Action 19 du PRST4).

Notre approche

L'AMETRA06 s'appuie sur son expertise forte en ergonomie et ingénierie pour vous accompagner dans la prévention des risques physiques et des TMS. L'ensemble de notre équipe pluridisciplinaire est impliquée sur ce sujet, première cause de maladies professionnelles et de désinsertion professionnelle.

Notre offre actuelle :

- Suivi médical et traçabilité des expositions.
- Sensibilisation, information et formation : prévention des risques liés aux manutentions et postures de travail (PRMP), travail sur écran (TSE), apport de l'ergonomie...
- Analyse de l'activité et mesurage éventuel des expositions des salariés : bruit, éclairage, ambiance thermique, vibrations, rayonnements, champs électromagnétiques, manutentions manuelles de charges, gestes répétitifs et postures.
- Conseil et accompagnement : études ergonomiques de postes et situations de travail.



Thématique 8

Risques psychosociaux et qualité de vie au travail

Les enjeux

Selon le comité national de prévention et de santé au travail (CNPST) les risques psychosociaux sont les risques de la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental (situations de mal-être de causes très variées : surcharge de travail, contraintes excessives de temps mais aussi pertes de repères, difficultés à trouver du sens au travail, conflits de valeurs...).

Ils sont pris en compte par les entreprises depuis plusieurs années et certaines affections sont désormais comptées parmi les accidents du travail (20 000 en France en 2016 selon la CPAM) et les maladies professionnelles, comme par exemple le burnout. Ils représentent un coût élevé, évalué même à près de 3 milliards d'euros pour ce qui est du stress au travail et ses conséquences en termes de coût des soins, perte de richesse pour cause d'absentéisme, de cessation prématurée d'activité et de décès prématuré (INRS 2010). Ils représentent la 2ème cause d'arrêt maladie derrière la COVID en 2020.

Par ailleurs, le sujet de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) se retrouve renforcé par l'impact toujours plus grand du numérique et de l'organisation hybride présentiel/télétravail. Cette approche peut être complémentaire d'une démarche globale de prévention des risques organisationnels et psychosociaux.

NOTRE AMBITION

Objectif 8.1 : Développer une cellule événements traumatisants (EVT) capable d'agir rapidement auprès des collectifs de travail en cas de décès ou d'accidents graves en entreprise (Action 16 du PRST4).

Objectif 8.2 : Déployer des actions de prévention des RPS dans le secteur tertiaire et du service aux entreprises (Action 17 du PRST4).

Objectif 8.3 : Développer une offre de sensibilisation et d'initiation d'une démarche QVCT (Actions 23 et 24 du PRST4).

Notre approche

L'AMETRA06 s'appuie sur son équipe pluridisciplinaire, riche de spécialistes : psychologues du travail, assistantes sociales, ergonomes et professionnels de santé.

Notre offre actuelle :

- Suivi médical et traçabilité des expositions.
- Conseil en évaluation et prévention des risques psychosociaux en entreprise.
- Entretien individuel de soutien psychologique.
- Information et sensibilisation aux risques psychosociaux.



Thématique 9

Risques chimiques

Les enjeux

L'exposition aux risques chimiques représente la deuxième cause de maladies professionnelles reconnues après les TMS, mais la première cause de décès d'origine professionnelle (source : PST4). En 2019, 4 015 maladies professionnelles générées par l'exposition professionnelle à des produits chimiques ont été reconnues en France.

L'AMETRA06 s'est engagée dans son précédent projet de service sur la prévention de risques émergents comme les perturbateurs endocriniens ou les nanoparticules. Ces composés peuvent être présents, en même temps que d'autres cocktails de produits chimiques, dans différents secteurs industriels.

Sur la période 2014-2019, 832 cancers professionnels ont été indemnisés en région PACA-Corse. Sur cette même période, les allergies professionnelles représentaient 2,3 % des MP indemnisées par la CARSAT Sud-Est (hors compte spécial) ; 60,9 % étaient des allergies cutanées et 32,2 % des allergies respiratoires (Tableau de bord santé au travail 2020).

Notre approche

L'AMETRA06 s'appuie sur son expertise forte en toxicologie et sur les contenus des acteurs institutionnels nationaux (INRS, CNAM, ANSES) et régionaux (CARSAT, PRESANSE PACA-Corse...) pour répondre à vos besoins.

Notre offre actuelle :

- Suivi médical et traçabilité des expositions.
- Sensibilisation, information et formation : atelier d'évaluation du risque chimique.
- Collecte, analyse des FDS et mutualisation dans une base de données pour tous nos adhérents.
- Accompagnement de nos adhérents dans leur démarche d'évaluation du risque chimique quel que soit l'outil utilisé (Seirich, Quarks,...) avec la saisie pré complétée des éléments des FDS.

NOTRE AMBITION

Objectif 9.1 : Développer une cellule toxicologique en appui à nos équipes : renforcement de la surveillance biologique et des capacités de mesure des expositions professionnelles.

Objectif 9.2 : Déployer des actions collectives d'information et d'accompagnement à l'évaluation et la prévention des risques chimiques et améliorer la traçabilité des expositions des travailleurs par secteur professionnel ciblé (Action 11 du PRST4).



Thématique 10

Risques biologiques

Les enjeux

Le risque biologique est lié à la présence d'agents biologiques pathogènes en milieu de travail qui sont responsables de maladies infectieuses.

Ils comprennent les bactéries, les virus, les prions, les parasites, les champignons. Certains sont susceptibles de provoquer des infections, des allergies et d'autres ont des effets plus graves qui peuvent aller jusqu'à l'apparition de cancers.

Les secteurs d'activité concernés sont nombreux, comme par exemple :

- Le sanitaire et social ;
- L'agroalimentaire et les services vétérinaires ;
- L'industrie de la collecte et du traitement des déchets et du traitement de l'eau ;
- L'entretien, la maintenance et le nettoyage ;
- Certaines activités de l'industrie pharmaceutique.

Par ailleurs, la pandémie de la COVID-19 a renforcé le rôle des SPSTI sur le risque infectieux. Ils sont désormais pleinement impliqués dans la veille et le déploiement d'actions de prévention et de vaccination en situation de crise, en soutien aux politiques de santé publique.

Notre approche

L'AMETRA06 s'appuie sur ses professionnels de santé, médecins et infirmiers pour prévenir et agir sur les risques biologiques, aussi bien au niveau collectif qu'individuel.

Notre offre actuelle :

- Suivi médical et traçabilité des expositions.
- Conseil en évaluation et prévention des risques biologiques.
- Information et sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et de prévention des risques infectieux.

NOTRE AMBITION

Objectif 10.1 : Renforcer et pérenniser nos partenariats sur la veille et la gestion de crise en situation de pandémie (Action 30 du PRST4).

Objectif 10.2 : Mettre en place une cellule de vaccination AMETRA06, mobilisable en cas de besoin (Action 30 du PRST4).



Annexe

Sigles et acronymes

	TERMES	DÉFINITIONS
A	AFP	Action de prévention et de formation
	AGEFIPH	Association nationale de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des handicapés
	AMETRA06	Association pour la médecine du travail des Alpes-Maritimes
	ANI	Accord national interprofessionnel
	ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
	ASST	Assistant en service de santé au travail
	AT	Accident/Arrêt de travail
C	C2P	Compte professionnel de prévention
	CA	Conseil d'administration
	CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
	CC	Commission de contrôle
	CE	Comité d'entreprise
	CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
	CMT	Commission médico-technique
	CNAM	Caisse nationale d'assurance maladie
	CNPST	Comité national de prévention et de santé au travail
	CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
	CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
	CSE	Comité social et économique
	DIRECCTE	Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
	DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
D	DMP	Dossier médical partagé
	DMST	Dossier médical de santé au travail
	DP	Délégué du personnel
	DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
E	ECG	Electrocardiogramme
	EVT	Événement traumatisant
F	FDS	Fiche de données de sécurité
	FE	Fiche d'entreprise
H	HSE	Hygiène, sécurité et environnement
I	IDEST	Infirmier diplômé d'état en santé au travail
	INRS	Institut national de recherche et de sécurité
M	MP	Maladie professionnelle
P	PDP	Prévention de la désinsertion professionnelle
	PRESANSE	Association « Prévention santé service entreprise »
	PRMP	Prévention des risques liés aux manutentions et postures de travail
	PRST	Plan régional de santé au travail
	PST	Plan de santé au travail
Q	QVCT	Qualité de vie et conditions de travail
	QVT	Qualité de vie au travail
R	RPS	Risques psychosociaux
S	SPSTI	Service de prévention et de santé au travail interentreprises
T	TMS	Troubles musculo-squelettiques
	TSE	Travail sur écran



Immeuble Le Petra,
2-4 rue Jules Belleudy
BP63154 - 06203 NICE CEDEX 3

Tel. 04 92 00 24 70
Fax. 04 93 55 11 46

administratif@ametra06.org



www.ametra06.org

Suivez-nous sur  | 